

tenant compte de tous les revenus, je crois que chaque chanoine avait à peu près 400 à 500 frs par année. En 1763, les dignités, c. a. d. les doyen, archidiaque et grand chantre reçurent chacun 598 frs, et les autres chanoines 498. En 1764, la part des premiers fut de 1080 frs, celle des autres 980. C'était l'âge d'or mais il ne fut pas de longue durée.

Les chanoines des cathédrales ne font pas, comme les religieux, vœu de pauvreté, et ceux de Québec n'étaient pas tous entièrement détachés des biens de la terre. On sait qu'il y eut des exceptions, surtout à l'origine où l'on vit les premiers bénéficiers, membres du Séminaire, mettre tous leurs biens en commun. Mais il n'en fut pas toujours ainsi et il ne faut pas s'en scandaliser. Au reste, chaque chanoine en particulier pouvait fort bien avoir renoncé pour lui-même à toutes les richesses du monde et travailler quand même sans relâche à enrichir le chapitre, la communauté ! La coutume existait déjà depuis longtemps et elle n'est pas encore démodée. M. Auguste Gosselin écrit dans *Henri de Bernières* : "La cupidité est insatiable : les chanoines, comblés des faveurs royales, ne sont pas encore contents : ils s'adressent, en 1749, aux agents du clergé de France, puis à M. de Mirepoix, puis à M. Rouillé, pour leur faire confidence de leur détresse : "je n'ai jamais vu un plus pauvre chapitre, écrit "au ministre le chanoine Cabanac. . . . Les revenus sont "bien minces et bien au-dessous de ce qu'il m'en a coûté "pour venir de France. Son oncle La Jonquière, gouverneur du Canada, écrit à la Cour : "Les chanoines "nous ont prié de vous représenter l'impossibilité où ils "sont de vivre avec le modeste revenu de leurs canonicats."

"Mgr de St-Vallier écrivait au contraire en 1727 : "Je vois peu de corps plus à l'aise que ce chapitre, quoi- "qu'ils aient voulu écrire et persuader le contraire."
Que de lettres, que de mémoires, que de démarches, que